**Règlement intérieur du vide grenier**

**De St Martin d’Abbat du 5 avril 2020.**

**Date et horaires.**

Le 5 avril 2020 au stade des maux petits. L’installation des exposants est autorisée entre 6h30 et 9h00.

L’ouverture vide grenier de 7h00 à 18h00.

Aucun véhicule ne peut circuler à l’intérieur du site de 9h00 et 18h00

**Types de vendeurs**

Les particuliers.

**Les articles vendus**

Il est interdit de vendre des animaux, des denrées alimentaires, des armes, de l’alcool et des contrefaçons.

**Seuls sont autorisés à la vente des objets usagés.**

**Appareils de cuisson.**

Les exposants ne sont pas autorisés à utiliser de barbecue ou autres systèmes de cuisson électrique ou au gaz pendant toute la durée des vides greniers.

**Accès aux chiens**

## Les chiens sont autorisés sur le périmètre des vides greniers mais doivent être tenus en laisse.

**Les inscriptions**.

Les inscriptions sont obligatoires, individuelles, nominatives. Il n’est donc pas possible de prendre des emplacements pour une autre personne.

**Inscription définitive à réception du dossier complet : documents obligatoires**

Carte d’identité

Attestation sur l’honneur règlement interne vide grenier

Dossier inscription dument complété

Règlement des sommes dues

Pour les règlements par chèque, chèque libellé à l’ordre du comité des fêtes de Saint Martin d’Abbat. Ou en espèces.

Annulation.

Les exposants qui auront achetés leurs emplacements ne pourront pas être remboursés.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d’intempéries.

**Sécurité du vide grenier**

A 6h30 des membres du comité des fêtes de Saint Martin d’Abbat se posteront aux entrées afin de contrôler l’accès et orienter les exposants.

L’association n’est pas responsable des accidents corporels ou autre ainsi que des différents entre vendeurs et acheteurs

Sur le site une équipe de placiers renseigne et assure le bon déroulement de l’installation des exposants.

Pour les enlèvements des gros objets s’adresser aux personnes du comité.

**Propreté des emplacements.**

**L’emplacement doit être rendu propre et débarrassé de tous déchets avant 18h30.**

**Des containers poubelles sont mis à disposition pour les déchets.**

**Nom prénom Signature Date**